Informations de base	
2009/2011(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la reprise des émissions de la chaîne de télévision NTDTV, en Chine, par le canal d'Eutelsat **Subject** 3.30.08 Presse, liberté et pluralisme des médias 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Chine	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/02/2009	Décision du Parlement	T6-0041/2009	Résumé
03/02/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2011(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T6-0041/2009	03/02/2009	Résumé

Déclaration sur la reprise des émissions de la chaîne de télévision NTDTV, en Chine, par le canal d'Eutelsat

2009/2011(DCE) - 03/02/2009 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a fait une déclaration sur la reprise des émissions de la chaîne de télévision NTDTV, en Chine, par le canal d'Eutelsat.

Le Parlement rappelle tout d'abord que NTDTV est un diffuseur télévisuel à but non lucratif et la seule chaîne de télévision indépendante de langue chinoise à émettre vers la Chine depuis 2004. Il indique également qu'Eutelsat a interrompu les émissions de NTDTV vers la Chine depuis l e 16 juin 2008, quelques semaines avant les Jeux olympiques, invoquant des raisons techniques, mais sans fournir d'autres explications.

Dans ces conditions, les parlementaires appellent Eutelsat à reprendre sans délai la transmission de NTDTV vers la Chine et d'expliquer les raisons de l'interruption de cette transmission. Ils invitent également la Commission et les États membres à prendre les mesures nécessaires pour contribuer à la reprise des émissions de NTDTV vers la Chine et à promouvoir l'accès à des informations non censurées.